



Mettez vos valeurs et vos connaissances au service de la société : devenez réserviste !

Plusieurs milliers de professeurs, mais aussi de personnel non enseignant du ministère de l'Éducation nationale, ont déjà rejoint la réserve militaire et sont quotidiennement, par cet engagement, « deux fois citoyens », pourquoi pas vous ?

Quels que soient votre âge, votre formation, votre situation familiale ou professionnelle*... vous pouvez toutes et tous devenir réservistes !

Le personnel de l'Éducation nationale est au centre de notre système de transmission de valeurs et de savoir. Être réserviste vous permettra de transmettre l'histoire et les valeurs de l'institution militaire à vos élèves, de communiquer ces connaissances et ces principes à un public plus large, et de participer ainsi au renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a toujours constitué un soutien actif de son personnel réserviste et de la réserve militaire en général. Un protocole d'accord a d'ailleurs été signé entre ce ministère et le ministère de la Défense le 31 janvier 2007.



La Journée nationale du réserviste (15 mars 2012) sera l'occasion de vous renseigner.

Venez nombreux !

* Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Conseil supérieur de la réserve militaire :

www.defense.gouv.fr/reserves